



Communiqué de la FNESEO du 20 juin 2023 à propos du rapport de L'IGAS concernant la formation en ostéopathie

Le rapport de l'IGAS sur l'évaluation de la procédure d'agrément et des capacités d'accueil des établissements de formation en ostéopathie et en chiropraxie a été rendu public le 24/05/2023.

Ce rapport a été rédigé durant l'année 2022, sur commande du ministre de la santé (Olivier Véran). Il était motivé par la difficulté du ministère à maintenir des refus d'agrément pour 9 établissements de formation en ostéopathie, jugés non conformes à la réglementation, au cours de la procédure d'agrément des établissements en juillet 2021.

La Fédération Nationale de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie (FNESEO), dont tous les établissements membres ont été agréés sans recours lors de cette période, prend acte des conclusions de ce rapport de l'IGAS, qui pour beaucoup pointent des sujets qu'elle partage, en particulier :

- Le niveau très hétérogène des établissements de formation ;
- La nécessité de la régulation, pour assurer la qualité et la conformité aux attendus de la réglementation de la formation en ostéopathie ;
- La nécessité d'un contrôle in situ des établissements pour sortir de l'aspect uniquement déclaratif des dossiers d'agrément (tous les établissements de la FNESEO se soumettent à un audit sur site sur les critères de la réglementation par Bureau Veritas, sanctionné par la certification de service : « ostéopathie, conformité et qualité de service de la formation ») ;
- La possibilité d'un rapprochement des établissements de formation avec les universités ;
- Le renforcement de la formation à la recherche ;
- Enfin, la modification de la procédure d'agrément des établissements, et du référentiel de formation, avant la prochaine campagne d'agrément, la réglementation actuelle ayant été mise à mal par les décisions d'agrément provisoire d'octobre 2021.

Bien que certaines approximations soient présentes dans le constat dressé, qui ne pointe que les aspects négatifs en omettant de mettre en lumière les efforts d'une partie de la formation pour promouvoir des standards élevés de formation, la FNESEO est parfaitement consciente de la pertinence globale de ce dernier, constat qu'elle porte également devant les autorités de tutelle depuis plusieurs années. **C'est pourquoi la FNESEO sera particulièrement attentive aux travaux de réforme de la formation et de la procédure d'agrément, qu'elle accompagnera en étant force de proposition, en tant qu'acteur majeur de la formation en ostéopathie en France.**

Cependant, la FNESEO tient à rétablir une vérité essentielle. Le référentiel de formation réglementaire actuel (4860 heures sur 5 ans) est ambitieux et exigeant. Il n'a pas son équivalent dans toute l'Europe, voire au-delà. Pour peu que la réglementation qui l'accompagne soit respectée par les établissements de formation, les ostéopathes issus de telles écoles sont bien formés, efficaces, autonomes et responsables, et s'insèrent bien dans la vie active.